

## **NOUVEAU - Francis Wanten réalise pour la première fois un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros, mais le ministère public veut le renvoyer devant un tribunal pénal**

**Date :** 25 février 2024

Le ministère public veut que [l'entrepreneur limbourgeois Francis Wanten](#) soit poursuivi pour faux et participation à une organisation criminelle. Il reproche à Wanten d'avoir participé à une fraude énergétique dans le cadre de laquelle une bande criminelle turque a acheté du mazout à Comfort Energy, l'entreprise de Wanten, pour 10 millions d'euros au cours des années 2016 et 2017. Ce fioul était systématiquement décoloré et revendu par les Turcs. Selon l'accusation, Wanten était au courant de la fraude et y a collaboré. L'entrepreneur, qui jusqu'en 2019 était également président de l'association patronale Voka Limburg, nie en bloc. Wanten a fait de Comfort Energy le plus grand fournisseur de mazout de chauffage du pays. Ces dernières années, il s'est fortement diversifié dans l'énergie solaire. Le chiffre d'affaires du groupe de son holding central a atteint 1,2 milliard d'euros au cours de l'exercice écoulé, à la fin juin 2023, pour un bénéfice net de 23 millions d'euros. Un nouveau calcul porte le patrimoine de la famille Wanten à 141 millions d'euros.

Les 22 et 23 mai 2019, les enquêteurs de la police judiciaire fédérale (PJF), en collaboration avec les enquêteurs de la douane et de l'accise, effectuent des perquisitions dans 23 lieux et procèdent à 14 arrestations. Des membres du personnel du fournisseur de mazout de chauffage Comfort Energy sont également arrêtés lors des perquisitions, dont Francis Wanten. Ce dernier aurait fourni du fioul rouge au gang, essentiellement turc. Le gang décolorait le carburant et le vendait ensuite dans les stations-service comme du diesel "ordinaire" beaucoup plus cher.

Les journaux de Mediahuis publient maintenant le dossier criminel contre Wanten. Les frères turcs Murat (36 ans) et Mutlu (45 ans) S., originaires de Genk, y occupent une place centrale. Selon les journaux, ces deux criminels chevronnés ont été impliqués dans presque toutes les grandes enquêtes sur la décoloration du diesel rouge depuis plus d'une décennie. En décembre 2018, le juge a prononcé des amendes monstres d'un montant total de 130 millions d'euros pour les enquêtes menées contre les frères turcs de 2012 à 2013. Le gang a décoloré pas moins de 7,1 millions de litres de diesel rouge. Murat risque quatre ans de prison, son frère Mutlu, en fuite, cinq ans et une amende de plus de 21 millions d'euros. Ces peines seront complétées par quatre autres années de prison et une amende de 6,2 millions d'euros, avec un sursis en octobre 2021.

L'accusation affirme que le grand homme d'affaires limbourgeois était au courant des activités criminelles, mais lorsque son arrestation est prolongée le 29 mai 2019, le porte-parole Gauthier Van Assche est catégorique : "Comfort Energy et Francis Wanten se distancient de toute implication dans cette affaire. Il s'agit d'un client sur un total de 675 000 clients. Il s'agit de 0,06 % de l'ensemble des factures de cette période." Maintenant que l'enquête est terminée,

l'accusation demande toujours le renvoi de Wanten. Selon les enquêteurs, les livraisons de mazout se déroulent de manière anormale. Le FGP note que les camions du gang du diesel se rendent eux-mêmes au centre de distribution de Comfort Energy. Avant d'y remplir leurs propres camions-citernes pour les livrer à des particuliers, les acolytes de Mutlu et Murat se présentent à l'aube. Ils ont déjà disparu avec leur cargaison lorsque les chauffeurs de Comfort Energy arrivent. Cela se serait produit des dizaines de fois. Le fait que les frères S. paient également une partie des factures en liquide est un élément incriminant qui alimente le scepticisme à l'égard de Wanten et de certains de ses proches collaborateurs, selon les journaux de Media House. L'homme d'affaires prospère ne savait-il pas ce qu'il allait advenir de son mazout ? "Mon client a été arrêté et interrogé à la suite des perquisitions en 2019 et coopère pleinement depuis lors. Il a nié toute implication et le fait encore aujourd'hui", a répondu Pieter Helsen, l'avocat de Wanten, dans le journal. "Nous sommes conscients de l'affirmation de l'accusation, mais nous sommes d'avis qu'il est innocent et nous voulons le prouver", a-t-il ajouté. Le procès lui-même pourrait avoir lieu dans plusieurs années.

## **Solaire**

Cette affaire n'a pas empêché la croissance de Hasco, le holding central de Francis Wanten. Sous le nom d'Energreen, Hasco construit un groupe spécialisé dans l'énergie solaire. Grâce à une douzaine d'acquisitions, le groupe devient le plus grand installateur de toits solaires de Belgique. Deux entreprises néerlandaises ont été acquises à la fin de l'année dernière, portant le chiffre d'affaires à 100 millions d'euros. En moyenne, l'entreprise compte plus d'une centaine d'équipes d'installation actives avec lesquelles elle réalise 25 000 installations par an, principalement sur des toits de particuliers et de PME. Energreen se définit comme le leader du marché en Belgique dans le segment des ménages. L'entreprise souhaite devenir un acteur paneuropéen. En se diversifiant dans les pompes à chaleur et les nouveaux marchés européens, elle veut atteindre un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros. Au cours de l'exercice écoulé, Wanten a procédé, à la fin du mois de juin 2023, à la réorganisation d'un certain nombre d'actifs au sein de son groupe. Cela a permis de dégager un bénéfice net de 153 millions d'euros au niveau de la société mère.